



## CONTRIBUTIONS DES RESEAUX CORET, APSS, ROPPA ET RBM A LA REUNION SUR LA TRANSHUMANCE

Abuja, du 26 au 28 avril 2018

### I. INTRODUCTION

CORET, APSS, ROPPA et RBM ont décidé de porter un regard commun sur la question qui est en discussion aujourd'hui à la CEDEAO : celle de la transhumance. Parce qu'en fin de compte les seules victimes des conflits nés de la transhumance ne sont autres que les agriculteurs et les éleveurs qui sont membres de nos différents réseaux d'OP (morts d'éleveurs et d'agriculteurs, pertes en bétail et en récolte, temps consacré aux procédures administratives et judiciaires de règlement des conflits, etc... au détriment du temps consacré aux activités de production).

C'est cette vision commune de la question de la transhumance qui a poussé ces réseaux à se mettre ensemble pour proposer à la présente réunion un diagnostic de la situation de la transhumance (causes et conséquences) ainsi que des propositions de solutions en vue d'y faire face.

Rappelons que ces 4 réseaux renferment toutes les catégories d'acteurs agrosylvopastoraux et halieutiques d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

### II. Combattre les mauvaises idées reçues

2.1. Tout conflit survenant en milieu rural est un conflit agriculteur/éleveur : cette idée est fautive puisqu'il survient fréquemment des conflits intra-communautaires ou religieux qui virent au drame.

2.2. Les transhumants sont les seuls à détenir les ALPC. Comme tous les autres acteurs ruraux, des transhumants peuvent porter des ALPC dans un contexte d'insécurité pour se protéger et protéger leurs biens.

2.3. Les conflits communautaires sont provoqués par les transhumants : Cette idée aussi est fautive. Généralement, ce sont des personnes mal intentionnées ou qui ont un agenda (politique, social, économique) caché qui profitent de la présence des transhumants pour susciter un faux sentiment de défense des biens et de la souveraineté communautaire et créent des conflits. Dans ce cas, les éleveurs et les populations autochtones sont tous victimes d'un complot visant à servir des intérêts personnels de quelques individus.

### **III. Diagnostic porté sur la pratique de la transhumance**

#### ***3.1. Les causes de la transhumance***

1. La perte par les éleveurs pasteurs d'une grande partie de leur foncier :
  - a. Dans certains pays d'Afrique de l'ouest, l'esprit développé est que l'éleveur n'a pas de terre. Dans certains cas, comme au Niger, on leur reconnaît le droit d'usage prioritaire qui est très peu protégé. Par exemple, à longueur de décennies, le foncier pastoral s'est rétréci progressivement, d'où la diminution des espaces de pâturage (aires et enclaves pastorales), le rétrécissement, sinon la disparition des couloirs de passage, l'occupation des points d'eau pastoraux par des champs de culture ou des villages.
  - b. L'accaparement des terres pastorales par certaines catégories d'acteurs plus aisés et en connexion avec les milieux de pouvoir s'explique non seulement par ce flou sur la maîtrise du foncier par les pasteurs mais aussi par l'idée que le foncier pastoral ne peut pas être valorisé de façon optimale par la pratique de l'élevage transhumant.

- c. Il se passe depuis plus de deux (2) ans un phénomène spécifique qui se passe dans l'Adamaoua au Cameroun, Région d'élevage par excellence où les éleveurs possèdent leurs terres. Il s'agit du kidnapping des éleveurs et parfois de leurs familles par des groupes de bandits armés contre rançon.
  - d. Au Nigéria, l'Etat fédéral a concédé la gestion foncière aux Etats fédérés. Dans chaque Etat fédéré, la gestion de la terre se fait différemment. C'est en vertu de cette concession que certains Etats fédérés se sont prononcés contre la pratique de la transhumance, allant ainsi à l'encontre de la décision A/DEC/5/98 de la CEDEAO sur la transhumance.
2. La sécheresse et les changements climatiques : constituent de véritables menaces sur la disponibilité et la permanence des autres ressources pastorales (eau, pâturage).  
Dans les pays ou zones de départ des transhumants, la quasi-totalité des mares se tarissent quelques mois après la saison des pluies. Quant à la production des pâturages utiles, elle est très faible et insuffisante pour couvrir les besoins des animaux dans la relique des espaces concédée pour le pâturage.
  3. La défaillance des Etats : la plupart des Etats d'Afrique de l'Ouest et même du centre se sont illustrés par leur incapacité à adresser les questions foncières conformément aux dispositions des lois foncières. Pourtant, les impératifs d'une justice sociale le commandaient au profit des éleveurs pasteurs dont l'effort de contribution à l'économie nationale et à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est positivement apprécié de tous.  
Les Etats ont aussi failli dans la mise en place d'une politique intégrée de gestion des ressources naturelles prenant en compte les effets néfastes de la désertification ayant entraîné une terrible déplétion des ressources pastorales dans les zones sahéniennes qui renferment un important cheptel.

Poussés par des contraintes d'alimentation et d'abreuvement de leur bétail, les transhumants démarrent très tôt la transhumance en direction des zones sud qui sont généralement plus pourvues en ressources fourragères et hydrauliques (pays côtiers).

### **3.2. Les impacts de la transhumance**

Il est vrai que la transhumance est vécue comme un moment difficile par les deux parties et génère dans un premier temps des conflits latents de premier degré entre populations accueillantes (agriculteurs) et populations transhumantes (éleveurs) et que ces conflits larvés peuvent devenir violents et entraîner : i) des morts d'hommes de chaque côté, ii) des pertes de récolte et iii) des pertes d'animaux.

Cette image est malheureusement celle qui vient dans l'esprit collectif. Elle est très souvent entretenue et amplifiée par les médias au sein des populations à travers des articles stigmatisants à l'encontre des éleveurs pasteurs.

Pourtant, la transhumance est à la base de brassages culturels et d'échanges de biens économiques qui sont profitables à toutes les parties (fourniture de lait, de viande, de fumure organique, bœufs de trait contre fourniture de fourrage/pâturage et d'eau) et peuvent aboutir à des acceptations des cultures des uns et des autres.

Sur le plan environnemental, la transhumance est un élément important de maintien de la fertilité des sols et de la dissémination de la biodiversité à travers la dissémination du couvert végétal, même si ces effets ne sont pas perceptibles immédiatement.

## **IV. PROPOSITIONS DE SOLUTIONS**

### ***4. 1. Doter la région d'une politique intégrée de gestion des ressources naturelles***

dans le cadre d'une stratégie globale de promotion de tous les systèmes d'élevage. L'objectif est de traiter la problématique du pastoralisme dans le cadre du devenir des systèmes extensifs d'élevage et d'agriculture dans le contexte du boom démographique, des effets du changement climatique et de l'amenuisement des ressources naturelles. La mise en œuvre d'une telle politique permettra d'améliorer la contribution des éleveurs - dont les éleveurs transhumants - dans la mitigation de l'émission des gaz à effet de serre (GES) ainsi que d'encourager la plantation des arbres fourragers lors de la réalisation de la grande muraille verte.

### ***4. 2. Propositions d'actions sur le foncier pastoral :***

- Elaborer les schémas d'aménagement du territoire et respecter les statuts des terres pastorales et celui des terres agricoles. De la même manière que la propriété privée de la terre (champ cultivé) est garantie et respectée, de la même manière les terres et les autres infrastructures de transhumance (couloirs de passage, points d'eau pastoraux) doivent avoir un statut de bien public communautaire reconnu et protégé par l'Etat, puis respecté par tous les autres acteurs en milieu rural.
- Dans les pays côtiers, les corridors de transhumance doivent être aussi érigés en biens publics communautaires encadrés par des législations nationales bien appliquées, ce qui permettra la réalisation des investissements en faveur d'une transhumance apaisée.
- Dans le cas de la République Fédérale du Nigéria, le groupe recommande une reprise en main de la gestion du foncier par le gouvernement fédéral en prenant en compte tous les systèmes de production en rapport avec la croissance démographique, ainsi que l'application de la loi sur le contrôle des maladies animales (qui définit les itinéraires et pistes de transhumance au niveau national) dans l'esprit de décision ADEC/98 de la CEDEAO sur la transhumance.
- Améliorer la productivité fourragère ainsi que la dotation en points d'eau dans les espaces pastoraux : il s'agit d'actions de long terme mais dont la finalité est l'atténuation des crises pastorales liées aux déficits fourragers

#### **4. 3. Propositions sur le financement de l'élevage :**

- Les réseaux d'OP recommandent de bien spécifier la part destinée au financement de l'élevage (régler la question du portefeuille de l'élevage au niveau politique) dans le volume global destiné au financement de l'agriculture pour éviter que le secteur continue de souffrir d'un déficit de financement.
- Prendre en compte l'assurance – bétail qui couvrira les aspects liés aux calamités naturelles (maladies, sécheresses, inondations) ainsi que les vols de bétail ainsi que les éventuelles compensations en pareils cas.

#### **4. 4. Propositions relatives à la transformation de l'élevage :**

- Dans le court et moyen terme, il n'est pas envisageable d'arrêter la transhumance. Par contre on peut engager un processus d'appui et d'accompagnement financier basé sur les initiatives relatives au développement des chaînes de valeur. Dans cette perspective, les réseaux souhaitent l'appui de la CEDEAO, des États et des Partenaires techniques et Financiers.

#### ***4. 5. De la communication et de l'Information en rapport avec la transhumance***

- Les réseaux sont convaincus de l'importance de la communication et de l'information dans le développement du secteur agropastoral en Afrique de l'Ouest car elles permettent de disséminer des messages de paix entre agriculteurs et éleveurs, diffuser les informations sur les marchés, donner des informations sur la disponibilité des ressources pastorales. Les réseaux invitent donc les responsables des médias à plus de professionnalisme et d'équité dans la diffusion des informations à tous les niveaux
- Les réseaux sollicitent un appui/soutien de la part de la CEDEAO, des États et des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre d'un programme d'éducation des masses à travers les médias pour déconstruire les préjugés intercommunautaires

#### ***4. 6. Propositions sur l'enregistrement des animaux***

- Les réseaux ont compris que l'enregistrement est un nouvel outil qui permet de compiler des informations sur le bétail, leurs conditions d'élevage. C'est pourquoi, plus de temps est demandé pour mieux appréhender cet outil.

#### ***4.7. Mettre en application la décision ADEC/5/98 ainsi que le protocole sur la transhumance de la CEDEAO***

- La non-application des dispositions de cette décision communautaire sur la transhumance n'est pas de nature à favoriser la pratique d'une transhumance apaisée au niveau transfrontalier et même à l'intérieur des pays. C'est pourquoi ils émettent le vœu que cette décision soit appliquée par tous les États membres de la CEDEAO.
- Les réseaux recommandent une évaluation de cette décision, ce qui permettra de la réviser en cas de besoin.